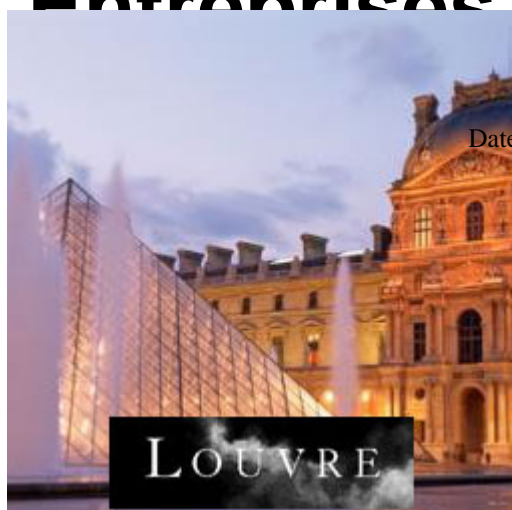


Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Musee-du-Louvre-Charte-Developpement-Durable-Etablissements-et-Entreprises-publics,2809.html>

Le Musée du Louvre signe la charte Développement durable des Etablissements et Entreprises publics



en action -
Date de mise en ligne : vendredi 3 septembre 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

A l'occasion de la séance plénière du Club du développement durable du 2 septembre, le Musée du Louvre a signé la charte Développement durable des Etablissements publics et Entreprises publiques. Cette charte, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), a pour objectif d'inciter les établissements et les entreprises publics à intégrer les exigences du développement durable dans leurs actions et dans leur fonctionnement.

Par cette signature, le Musée du Louvre s'engage dans un modèle de développement durable, « économie verte et équitable », alliant efficacité, sobriété et progrès social. Il rejoint ainsi la soixantaine d'organismes publics déjà engagés au sein du Club des entreprises et organismes publics.

La démarche du Musée du Louvre a une dimension sociale importante et répond à la nécessité de promouvoir les ambitions de son développement tout en assurant au personnel des conditions de travail épanouissantes. Le projet social 2009-2011 du musée du Louvre, fixant les grandes orientations de l'établissement en matière de ressources humaines, en concertation avec les représentants du personnel, a ancré sa politique de gestion des ressources humaines dans le cadre plus général d'une politique de développement durable pour allier efficacité et bien-être dans l'institution. Les orientations s'organisent autour de 2 axes : des conditions de travail optimales pour favoriser un travail efficace et de qualité et une politique ressources humaines axée sur le suivi des personnels, de leur entrée au musée du Louvre jusqu'à leur départ ainsi qu'une formation à l'éco-responsabilité.

Coté fonctionnement éco-responsable, d'ores et déjà, le Louvre a mené des actions structurantes. Il a par exemple procédé en interne à la suppression des imprimantes individuelles à hauteur de près de 70 %. Une cartographie des marchés publics du Louvre a été mis en place afin de permettre l'intégration de clauses sociales. Le plan "déplacement administration" a été réalisé depuis plusieurs mois et est actuellement décliné en plan d'actions (réduction de CO2, adaptation des besoins de transport du personnel, création de parcs à vélo, encouragement du covoiturage...). Ayant réalisé son audit énergétique, son bilan Carbone et son Plan Administration exemplaire, le Musée du Louvre vise ainsi à mettre en oeuvre les meilleures pratiques de développement durable et s'engage en lien avec ses représentants du personnel, dans une démarche d'amélioration continue, s'inscrivant parfaitement dans la stratégie d'ensemble du Ministère de la culture et de la communication en faveur du développement durable.

L'engagement du secteur culturel est essentiel en terme d'intégration de nouvelles pratiques dans ses métiers que ce soit dans la préservation des oeuvres, la muséographie mais aussi le patrimoine (les bâtiments classés ou les projets immobiliers), les industries culturelles, le tourisme culturel... La mission de service public du Musée du Louvre intègre une mission de sensibilisation du public, notamment aux enjeux du développement durable, et d'apport d'information à un large public (8,5 millions de visiteurs et près de 10 millions d'internautes). Enfin l'apport « culturel » porté par le monde de l'art et de la culture offre à l'être humain les moyens de s'épanouir personnellement et professionnellement, de s'intégrer socialement et de participer au développement d'une société de la connaissance, qui constitue l'un des 9 défis de la Stratégie nationale de développement durable.

La Charte développement durable des établissements et entreprises publics



Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques

La charte développement durable des établissements et entreprises publiques est l'expression d'une démarche volontaire de progrès incitant ces derniers à mettre en oeuvre les Stratégies européenne et nationale de développement durable dans le cadre de l'article 6 de la Charte de l'Environnement, inscrite dans la Constitution le 28 février 2005. Ces organismes ont un rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs de service public dont le développement durable est une composante essentielle, permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Les engagements « développement durable » d'un organisme sont un des aspects de la qualité du service dont il a la mission, de son implication dans les Stratégies européenne et nationale de développement durable et de sa responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures. À cette fin, les organismes s'engagent à intégrer ces principes dans leur propre stratégie, leur management et leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes notamment la ou les tutelles, le personnel, les usagers ou les clients, les territoires d'accueil des établissements, le public...

Pour les opérateurs de l'État, la stratégie de développement durable de l'organisme a vocation à être traduite dans la convention d'objectifs et dans les objectifs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). La Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques vise des objectifs qui seront progressivement mis en oeuvre en fonction du statut et de la situation relatifs à chaque organisme.

Liste des établissements et entreprises publiques membres du Club des Etablissements et Entreprises publics

▶ AAMP (Agence des aires marines protégées) - ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - AESN (Agence de l'eau Seine Normandie) - AFD (Agence française de développement) - AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) - AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) - ANAP (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux) - ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) - Banque de France - BnF (Bibliothèque nationale de France) - BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) - CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Saint-Etienne / Montbrison - CDC (Caisse des dépôts et consignations) - CEA (Commissariat à l'énergie atomique) - Chambre des métiers de Meurthe et Moselle - CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) - CNIDEP (Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises) - CHU de Brest - CMN (Centre des monuments nationaux) - CNOUS (Centre national des oeuvres universitaires et scolaires) - CGE (Conférence des grandes écoles) - CLERL (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) - CNRS - UPSACA - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles - ECP (Ecole centrale de Paris) - EFS (Etablissement Français du Sang) - EMSE (Ecole des mines de St Etienne) - ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) - ENSMP (Ecole nationale supérieure des mines de Paris) - EPA Seine Arche - EPA Sénart - EPD ClairVivre (Etablissement public départemental) - France Télévisions - IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) - IGN (Institut Géographique

national) - INERIS (Institut National de l'environnement industriel et des risques) - INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) - INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) - INSA (Institut national des sciences appliquées) - INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) - La Bergerie Nationale - La Cité des Sciences et de l'Industrie - La Française des Jeux - Groupe La Poste - MNHN - (Muséum national d'histoire naturelle) - Musée du Louvre - Musée Guimet - ONF (Office National des Forêts) - Pôle Emploi - Port Autonome de Nantes St Nazaire - RATP (Régie autonome des transports parisiens) - RFF (Réseau ferré de France) - SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération parisienne) - SNCF (Société nationale des chemins de fer français) - SYNCHROTRON Soleil - UCANSS (Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale) - UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) - UFC (Université de Franche-comté) - VNF (Voies navigables de France).